

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 3 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	22	22 + 4 pouvoirs
Date de convocation 18 février 2026		

L’an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DUMONT Philippe, DUVAT Xavier, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JOURNE Jean-Pierre, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan.**

Absents : **CLAUDOTTE Philippe, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, FOURNY Christiane, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, MAZY Christine, PERREIN Hélène, RICHARD William, ROUILLE Sylvie, TARATUTA Jean-Luc, THOMAS Yann, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, WERBROUCK Marie-Laure, BOUYE Thierry, DENIS Max, SAINZ Jean-François.**

Représentés : **LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MEHENNI Patricia pouvoir donné à BRESSION Marie-Christine, PERROT Pascal pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, JANNET Monique titulaire de GERALDY Claude, SCHERRER Luc titulaire de JOURNE Jean-Pierre.**

Monsieur RODRIGUES Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Nomination d'un secrétaire de séance
N° de délibération : DEL_2026_04

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	4	26	0	0	0

Mme LA PRESIDENTE. - Chers Collègues, si vous en êtes d’accord, je vous propose de désigner Jonathan RODRIGUES, le plus jeune membre de l’Assemblée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 5 mars 2026
Martine BOUTILLAT,
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT
2026.03.04 10:50:45 +0100
Ref:10554426-15914840-1-D
Signature numérique
la Présidente

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay
Terres de Champagne

SEANCE DU 3 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	22	22 + 4 pouvoirs
Date de convocation 18 février 2026		

L’an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DUMONT Philippe, DUVAT Xavier, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JOURNE Jean-Pierre, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan.**

Absents : **CLAUDOTTE Philippe, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, FOURNY Christiane, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, MAZY Christine, PERREIN Hélène, RICHARD William, ROUILLERE Sylvie, TARATUTA Jean-Luc, THOMAS Yann, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, WERBROUCK Marie-Laure, BOUYE Thierry, DENIS Max, SAINZ Jean-François.**

Représentés : **LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MEHENNI Patricia pouvoir donné à BRESSION Marie-Christine, PERROT Pascal pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, JANNET Monique titulaire de GERALDY Claude, SCHERRER Luc titulaire de JOURNE Jean-Pierre.**

Monsieur RODRIGUES Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026
N° de délibération : DEL_2026_05

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	4	26	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU les statuts du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays d’Epernay Terres de Champagne,

LE CONSEIL, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 5 mars 2026
Martine BOUTILLAT,
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT
2026.03.04 10:50:42 +0100
Ref:10554454-15914887-1-D
Signature numérique
la Présidente

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay
Terres de Champagne

SEANCE DU 3 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	22	22 + 4 pouvoirs
Date de convocation 18 février 2026		

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DUMONT Philippe, DUVAT Xavier, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JOURNE Jean-Pierre, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan.**

Absents : **CLAUDOTTE Philippe, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, FOURNY Christiane, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, MAZY Christine, PERREIN Hélène, RICHARD William, ROUILLE Sylvie, TARATUTA Jean-Luc, THOMAS Yann, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, WERBROUCK Marie-Laure, BOUYE Thierry, DENIS Max, SAINZ Jean-François.**

Représentés : **LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MEHENNI Patricia pouvoir donné à BRESSION Marie-Christine, PERROT Pascal pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, JANNET Monique titulaire de GERALDY Claude, SCHERRER Luc titulaire de JOURNE Jean-Pierre.**

Monsieur RODRIGUES Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Plan de financement correspondant à l'animation et au fonctionnement du Groupe d'Action Locale (GAL) 2026

N° de délibération : DEL_2026_06

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	4	26	0	0	0

VU le Code général des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne,

VU la délibération du 20 décembre 2021 du conseil syndical du PETR approuvant l'engagement dans la démarche LEADER,

VU le dossier de candidature déposé auprès de la Région Grand Est, autorité de gestion des fonds FEADER en octobre 2022,

VU la décision de la commission permanente du Conseil Régional Grand Est en date du 24 mars 2023 retenant la candidature du territoire pour la mise en œuvre du programme LEADER,

VU la convention relative à la mise en oeuvre de LEADER (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 signée le 26 septembre 2023.

Le syndicat mixte du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne a constitué un Groupe d'Action Locale (GAL) qui regroupe un ensemble de partenaires socio-économique privés et publique du territoire, chargé de la mise en place du programme sur le terrain, de l'animation de la stratégie de développement et de l'attribution et de la gestion de la dotation financière obtenue. Un plan de financement prévisionnel pour l'année 2026 correspondant à l'animation et au fonctionnement du Groupe d'Action Locale (GAL) prévu dans la fiche action n° 6 a été établi comme suit :

Dépenses prévisionnelles - Animation et fonctionnement du GAL 2026	
Dépenses	Prix HT
Adhésion LEADER France	750,00 €
Organisation évènement Euro Tour	2 144,83 €
Fonctionnement COPROG	113,16 €
Fonctionnement GAL	1 093,83 €
Frais de rémunération	71 411,44 €
Frais de mission	1 882,00 €
Total	77 395,26 €

Financeurs et subventions	Somme
Programme LEADER	49 463,00 €
PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne	27 932,26 €
Total	77 395,26 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour 2026,

ACTE que ce plan de financement prévisionnel pour 2026 pourra faire l'objet d'ajustements,

AUTORISE la Présidente à demander les subventions auprès du FEADER et à engager et consommer les crédits.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 5 mars 2026
Martine BOUTILLAT,
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT
2026.03.04 10:50:41 +0100
Ref:10554455-15914888-1-D
Signature numérique
la Présidente

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay
Terres de Champagne

SEANCE DU 3 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	22	22 + 4 pouvoirs
Date de convocation 18 février 2026		

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DUMONT Philippe, DUVAT Xavier, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JOURNE Jean-Pierre, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan.**

Absents : **CLAUDOTTE Philippe, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, FOURNY Christiane, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, MAZY Christine, PERREIN Hélène, RICHARD William, ROUILLE Sylvie, TARATUTA Jean-Luc, THOMAS Yann, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, WERBROUCK Marie-Laure, BOUYE Thierry, DENIS Max, SAINZ Jean-François.**

Représentés : **LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MEHENNI Patricia pouvoir donné à BRESSION Marie-Christine, PERROT Pascal pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, JANNET Monique titulaire de GERALDY Claude, SCHERRER Luc titulaire de JOURNE Jean-Pierre.**

Monsieur **RODRIGUES Jonathan** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande de subventions Ingénierie pour l'année 2026

N° de délibération : DEL_2026_07

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	4	26	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne,

VU la Convention-cadre d'objectifs et d'engagements réciproques entre la Région Grand Est et les Pays/PETR 2025-2027

La Présidente indique que pour mettre en oeuvre la stratégie dans le cadre de la démarche Pays, le maintien d'une ingénierie spécifique est nécessaire. Elle est assurée par des chargés de missions et le directeur.

La région Grand Est propose aux PETR une convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et d'engagements réciproques, commune à tous les Pays/PETR intéressés, qui privilégie l'articulation des interventions respectives de la Région Grand Est et des structures de pays au service des porteurs de projet sur le terrain.

Elle a pour objet de :

- reconnaître les missions-socle des Pays /PETR communes à tous ;
- permettre une visibilité à trois ans et sécuriser le financement dans un contexte de contraintes budgétaires généralisées, de façon dégressive entre 2025 et 2026 et stabilisée en 2027 ;
- resserrer le partenariat sur des attendus régionaux.

Depuis 2025, il est proposé de venir en appui aux missions des Pays PETR sous forme d'une subvention globale de 32 000 € maximum/structure/an, décomposée comme suit :

- **Une aide-socle de 20 000 €** maximum modulée selon le caractère rural du territoire et le nombre d'ETP comme suit : 20 000 € pour les Pays de plus d'1 ETP dont la densité de population est inférieure ou égale à 50 habitants/km², 15 000 € pour les Pays de plus d'1 ETP dont la densité de population est supérieure ou égale à 50 habitants/km², 9 000 € pour les Pays comptant 1 seul ETP, proratisée en fonction du % d'ETP pour les Pays de moins d'1 ETP. Cette aide est à justifier par un conseil de développement et/ou des groupes de travail associant la société civile actifs, des mutualisations de services et coopérations inter-EPCI, ainsi qu'un appui spécifique à la ruralité.

- **Une aide thématique complémentaire déclinée en deux volets optionnels :**

* 8 000 € pour une thématique propre à chaque territoire, identifiée par le Pays en concertation avec la Région et à justifier par une fiche de suivi et des questions évaluatives autour de quelques indicateurs de réalisation et d'impacts. Le PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne a choisi de se positionner sur le sujet de l'Urbanisme Favorable à la Santé,

* 4 000 € pour la contribution active à un chantier collectif à mener sur 3 ans dans le cadre du réseau Région / Pays et en lien avec Citoyens & Territoires, la tête de réseau partenaire de la Région.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

SOLLICITE les aides proposées par la Région Grand Est, à savoir :

- l'aide socle ;
- l'aide relative au choix d'une thématique, le PETR d'Epernay terres de Champagne ayant choisie la thématique "Urbanisme Favorable à la Santé ;
- l'aide relative à la contribution active à un chantier collectif à mener pendant les 3 ans de la convention.

DONNE tout pouvoir à la Présidente pour l'exécution de cette délibération et l'autorise à déposer les demandes dans ces conditions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 5 mars 2026
Martine BOUTILLAT,
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT
2026.03.04 10:50:38 +0100
Ref:10554513-15914964-1-D
Signature numérique
la Présidente

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 3 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	22	22 + 4 pouvoirs
Date de convocation 18 février 2026		

L’an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DUMONT Philippe, DUVAT Xavier, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JOURNE Jean-Pierre, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan.**

Absents : **CLAUDOTTE Philippe, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, FOURNY Christiane, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, MAZY Christine, PERREIN Hélène, RICHARD William, ROUILLE Sylvie, TARATUTA Jean-Luc, THOMAS Yann, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, WERBROUCK Marie-Laure, BOUYE Thierry, DENIS Max, SAINZ Jean-François.**

Représentés : **LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MEHENNI Patricia pouvoir donné à BRESSION Marie-Christine, PERROT Pascal pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, JANNET Monique titulaire de GERALDY Claude, SCHERRER Luc titulaire de JOURNE Jean-Pierre.**

Monsieur RODRIGUES Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Reprise anticipée du résultat 2025 au Budget Primitif 2026

N° de délibération : DEL_2026_08

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	4	26	0	0	0

RAPPORT AU CONSEIL

Madame la présidente rappelle aux membres de l’assemblée délibérante que conformément à l’article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Comité, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d’un état de consommation et de réalisation des crédits de l’exercice 2025 : soit un extrait du compte de gestion, soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats au 31 décembre 2025.

Les comptes de l'exercice 2025 du budget font apparaître les résultats suivants :

1) Constat des résultats 2025

Résultat 2025	Fonctionnement	Investissement
Recettes	541 689,41	71 434,32
Dépenses	589 187,51	33 351,15
<u>Résultat d'exercice</u> <u>2024</u>	<u>-47 498,10</u>	<u>38 083,17</u>
Résultat antérieur	128 912,30	140 053,83
Résultat de clôture 2025	81 414,20	178 137,00

2) Affectation des résultats

Résultat de clôture de fonctionnement : 81 414,20 €

Résultat de clôture en investissement : 178 137,00 €

+ Restes à réaliser en recettes : 74 900,00 €

- Restes à réaliser en dépenses : 72 600,00 €

= Besoin de financement : 180 437,00 €

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil de reprendre et d'affecter le solde du résultat de fonctionnement 2025 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2016, portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne,

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant extension des compétences du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epernay Terres de Champagne à la compétence SCOT,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne

Vu l'instruction M57,

Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er :

Le résultat 2025 est constaté ainsi, de manière anticipée :

- Résultat de fonctionnement cumulé (002): 81 414,20 euros ;
- Résultat de clôture d'investissement(001) : 178 137,00 euros ;
- Solde des restes à réaliser : + 2 300,00 € euros.

Article 2 :

DECIDE de maintenir le solde des résultats dans leur section.

Article 3 :

DECIDE de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 5 mars 2026

Martine BOUTILLAT,

Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT
2026.03.04 10:50:44 +0100
Ref:10554700-15915260-1-D
Signature numérique
la Présidente

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 3 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	22	22 + 4 pouvoirs
Date de convocation 18 février 2026		

L’an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d’Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DUMONT Philippe, DUVAT Xavier, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JOURNE Jean-Pierre, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan.**

Absents : **CLAUDOTTE Philippe, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, FOURNY Christiane, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, MAZY Christine, PERREIN Hélène, RICHARD William, ROUILLE Sylvie, TARATUTA Jean-Luc, THOMAS Yann, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, WERBROUCK Marie-Laure, BOUYE Thierry, DENIS Max, SAINZ Jean-François.**

Représentés : **LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MEHENNI Patricia pouvoir donné à BRESSION Marie-Christine, PERROT Pascal pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, JANNET Monique titulaire de GERALDY Claude, SCHERRER Luc titulaire de JOURNE Jean-Pierre.**

Monsieur RODRIGUES Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Budget primitif 2026

N° de délibération : DEL_2026_09

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	4	26	0	0	0

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU l’arrêté préfectoral du 23 juin 2016, portant création du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays d’Epernay Terres de Champagne,

VU les statuts du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays d’Epernay Terres de Champagne,

VU la délibération DEL2022_23 en date du 29 novembre 2022 portant sur l’adoption du référentiel M57,

VU l’arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant extension des compétences du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d’Epernay Terres de Champagne à la compétence SCOT,

Vu la fiche du résultat anticipé 2025 signée de l'ordonnateur et du comptable,

Vu la délibération DEL_2026_03 en date du 27 janvier 2026 portant sur le vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération DEL_2026_08 en date du 3 mars 2026 portant sur le vote de la reprise anticipée du résultat 2025 au budget prévisionnel 2026,

Madame la Présidente rappelle que ce budget qui concerne l'activité du PETR, est voté par chapitres.

SUR PROPOSITION de la Présidente d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2026, comme suit :

Section	Etape	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	BP	694 000	694 000
Investissement	BP	254 800	252 500
	Restes à réaliser	72 600	74 900
Total investissement		327 400	327 400
BUDGET TOTAL		1 021 400	1 021 400

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 5 mars 2026

Martine BOUTILLAT,

Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT
2026.03.04 10:50:39 +0100
Ref:10554880-15915511-1-D
Signature numérique
la Présidente

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

SEANCE DU 3 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
43	22	22 + 4 pouvoirs
Date de convocation 18 février 2026		

L’an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DUMONT Philippe, DUVAT Xavier, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, JOURNE Jean-Pierre, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAUSSIRE Philippe, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan.**

Absents : **CLAUDOTTE Philippe, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, FOURNY Christiane, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, MAZY Christine, PERREIN Hélène, RICHARD William, ROUILLE Sylvie, TARATUTA Jean-Luc, THOMAS Yann, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, WERBROUCK Marie-Laure, BOUYE Thierry, DENIS Max, SAINZ Jean-François.**

Représentés : **LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MEHENNI Patricia pouvoir donné à BRESSION Marie-Christine, PERROT Pascal pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, JANNET Monique titulaire de GERALDY Claude, SCHERRER Luc titulaire de JOURNE Jean-Pierre.**

Monsieur RODRIGUES Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Cotisation des EPCI membres pour l'année 2026

N° de délibération : DEL_2026_10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	4	26	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU la délibération DEL 2026-09 portant adoption du budget primitif 2026 du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne,

Aussi, je vous propose la délibération suivante

LE COMITE, après en avoir délibéré

FIXE le montant des cotisations des EPCI membres pour l'année 2026 à 3,50 € (trois euros et cinquante centimes) par habitant sur la base de la population de référence 2023 parue le 29 décembre 2025, soit par EPCI :

	Recensement 2023 INSEE 29/12/2025	Montant cotisations 2026 en €
CCPC	20 600	72 100
CCGVM	14 057	49 200
CAECPC	46 800	163 800
Total	81 457	285 100
Cotisation par habitant en €	3,50	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 5 mars 2026

Martine BOUTILLAT,

Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT
2026.03.04 10:50:43 +0100
Ref:10554882-15915516-1-D
Signature numérique
la Présidente